

Information aux membres

Coronavirus : la Suisse s'entend avec l'Allemagne, l'Autriche et la France sur l'ouverture des frontières

Une ouverture complète des frontières avec l'Allemagne, l'Autriche et la France devrait être réalisée le 15 juin 2020, pour autant que l'évolution de la situation épidémiologique le permette. Tel est l'accord conclu par la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter au terme de discussions avec ses homologues de ces trois pays voisins.

Le 29 avril 2020, le Conseil fédéral avait décidé d'assouplir de façon progressive les restrictions d'entrée liées au coronavirus, parallèlement aux étapes d'ouverture définies concernant la vie économique. Les premiers assouplissements sont entrés en vigueur le 11 mai 2020. Pour franchir une étape supplémentaire, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a mené ces derniers jours plusieurs entretiens téléphoniques avec ses homologues de l'Allemagne, de la France et de l'Autriche.

Lors d'entretiens bilatéraux, les ministres se sont entendus pour que les frontières entre ces pays voisins et la Suisse soient complètement ouvertes le plus vite possible et que la liberté de voyager soit rétablie. Si la situation de la pandémie dans ces pays le permet, tel sera le cas le 15 juin prochain. Une ouverture complète des frontières avec l'Italie ne sera envisagée qu'éventuellement dans une troisième étape d'assouplissement, car une situation épidémiologique différente prévaut toujours dans notre pays voisin du sud.

D'ici là, des solutions spécifiques et réciproques devraient en outre être élaborées en faveur des couples non mariés de nationalité différente, et possiblement d'autres catégories de personnes. Le Secrétariat d'État aux migrations publiera des informations à ce sujet dès que ces solutions auront été concrètement trouvées. Il est clair que le tourisme d'achat n'est toujours pas autorisé avant le 15 juin, car ce n'est pas une raison valable pour traverser la frontière.

Le Conseil fédéral définira encore des détails à sa séance du 27 mai prochain, lorsqu'il examinera les autres assouplissements des restrictions relatives à l'entrée et au séjour en Suisse. Le Département fédéral de justice et police (DFJP) a la compétence de retirer des pays de la liste des pays à risque, après consultation du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Cet assouplissement ne pourra bien entendu être réalisé que si les développements positifs concernant la situation épidémiologique se maintiennent. À cette fin, il importe de continuer à maintenir strictement les règles d'hygiène et de distanciation sociale.

Lien vers le communiqué de presse du Conseil fédéral :

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-79104.html>

Décharge

Cette information aux membres est donnée à des fins d'information exclusivement. L'Union Professionnelle Suisse de la Viande UPSV décline toute responsabilité qui pourrait résulter de l'application ou de l'omission d'intervenir en raison de la présente information aux membres. Par ailleurs nous vous recommandons de vous informer sur les pages d'accueil des autorités vu que, en raison de la situation actuelle, des modifications sont toujours possibles.